



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Infirmiers generaux

Question écrite n° 9719

Texte de la question

M. Jean Tardito tient à attirer l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des infirmiers generaux. Les infirmiers generaux souhaitent qu'un concours soit cree au niveau national et qu'intervienne une gestion au meme niveau, afin d'eviter les difficultes rencontrees de plus en plus frequemment. Il est envisage que la loi du 9 janvier 1986 fasse l'objet de modifications. C'est pourquoi il lui demande si elle entend prendre des mesures pour que les infirmiers generaux soient inclus dans les personnels dont la gestion s'effectuera dorenavant au niveau national.

Texte de la réponse

Afin d'unifier les criteres d'appréciation et d'assurer une meilleure homogeneite du profil des candidats ainsi que d'améliorer leur formation, il a ete decide que le recrutement des infirmiers generaux de la fonction publique hospitaliere se ferait a l'avenir par la voie d'un concours national. Par contre, cette mesure n'impliquera pas de transfert du niveau de gestion de ces personnels, qui continuera de s'effectuer au plan local, dans le respect de l'autonomie de fonctionnement des etablissements.

Données clés

Auteur : [M. Tardito Jean](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9719

Rubrique : Fonction publique hospitaliere

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4680

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1509